

Salaires : loin du compte !

Partout des écarts de revenus qui se creusent!

Le secteur sanitaire et social n'est pas épargné par les reculs de tous ordres. On découvre enfin qu'il y a des travailleurs pauvres dont beaucoup sont des salariés à temps partiels et majoritairement des femmes qui occupent des emplois dont les salaires actuels ne les assurent même plus d'avoir le SMIC...

La déqualification progresse à grand pas sur le terrain, pendant que les postes de cadres dirigeants augmentent... Les salaires font le grand plongeon dans toutes les conventions de la Branche alors que l'inflation risque dans les mois à venir de progresser de façon dramatique.

Les conventions collectives, les unes après les autres, comme les accords RTT sont remises en cause. La rigueur budgétaire imposée conduit les associations du secteur à restructurer, fusionner, fermer des services, des établissements entiers, au mépris des usagers et d'une offre de prises en charge diversifiées et de qualités.

Dans la CCNT 66

La Fédération Sud Santé Sociaux avait appelé notamment devant la commission paritaire le 2 juillet, les salariés à manifester leurs désaccords face au projet patronal de casse de la convention collective. Grâce à cette mobilisation, cette journée a été un nouvel échec pour les patrons. L'autre grande préoccupation des salariés de la CC 66 est la question salariale. Avec les 2,34% jamais rattrapés et dûs au blocage des salaires lors du passage aux 35h, les salaires de la BASS cumulent les retards. Ceci explique peut-être cela.

Et ce n'est pas la signature de dernière minute au mois de juillet par les employeurs d'un avenant de revalorisation des salaires de 2,15% qui calmera la colère des salariés, et il va falloir se battre très fort pour en obtenir son agrément par le gouvernement.

Dans la CC 51

Le 27 mai la FEHAP annonçait une augmentation qui représente 0,75% pour l'année. La CFDT c'est retrouvée une fois de plus la seule organisation syndicale à approuver la politique salariale des patrons et du gouvernement. Un front commun des organisations syndicales a appelé le jeudi 22 mai 08 à une mobilisation sur les salaires dans les établissements et associations adhérents à la CC 51. Avec des coefficients en dessous du SMIC, un gel des salaires de 2,58% lors du passage au 35h, dans la CC 51 comme dans les autres conventions collectives, c'est près de 15% de pertes de pouvoir d'achat en 10 ans, que subissent les salariés de la Branche.

Dans les Centre de Lutte contre le Cancer

La fédération patronale par une recommandation aux directeurs des CLCC se contente d'une décision unilatérale en s'alignant sur la revalorisation dans la fonction publique de 0,5% au 1er mars 08.

Ce n'est pas le saupoudrage, avec les augmentations par le biais des bonifications individuelles au mérite, qui vont changer dans le bon sens la vie de l'ensemble des salariés des CLCC.

De même l'accord sur les mesures sociales diverses pour soutenir le pouvoir d'achat, proposé par la fédération patronale (complémentaire santé, prévoyance, crèche, CESU) ne répond pas aux besoins d'augmentations générales des salaires.

Croix Rouge, CHRS et CC 65

La situation est bien évidemment la même pour les salariés des associations concernées par ces accords et conventions. C'est la même politique salariale qui est appliquée et les mêmes difficultés que rencontrent les salariés.

Face au saupoudrage salarial et à la casse des conventions collectives il est temps de réagir tous ensemble !

- Pour une augmentation générale des salaires !**
- Pas de salaires à moins de 1500 Euros**
- 300 Euros nets par mois, tout de suite et pour tous !**
- Contre le salaire au mérite !**
- Contre les temps partiels imposés !**
- Pour la défense de nos métiers !**
- Pour une convention collective unique de la BASS !**